

Contrat de Ville 1999 - Remboursement d'une subvention par l'Association de Promotion des Réseaux d'Echanges réciproques de Savoirs (APRES)

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association de Promotion des Réseaux d'Echanges et de Savoirs de Palente (APRES) avait proposé dans le cadre du Contrat de Ville, de conduire une action sur le site des Orchamps et envisageait d'y installer son siège social.

Sa proposition avait été retenue et, par délibération du 10 mai 1999, le Conseil Municipal avait accordé une subvention d'un montant de 10 000 F.

Par courrier du 19 juin 1999, l'association a informé la Ville qu'après un début de mise en oeuvre, elle n'envisageait plus de continuer cette action, n'ayant pas réussi à mobiliser ses adhérents ni à développer un contact suffisant avec la population du quartier et qu'elle renonçait, par conséquent, à la subvention attribuée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler le mandat émis le 2 juin 1999 afin d'obtenir le remboursement de cette subvention.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.